



un contribuable peut il avoir plusieurs numéro fiscaux

Par **ness99**, le **25/07/2021** à **20:50**

le prélèvement a la source a été mis en place en 2019 , les revenu 2018 imposition 2019 c'était une année de transition pour nombre de contribuables sans imposition suivant certains critère .je remplissais cette condition mes revenu n ayant pas changé , je pouvais prétendre a ne pas être imposable, . en 2020 je reçois un courrier m informant que l administration fiscale procède a une rectification contradictoire de mes revenu 2018 (imposition 2019) .. J ai repondu dans le délais imparti avec mes observations ,,quelques semaines après l administration fiscal m informe que mes observation n ont pas été retenu et exigait une somme 2183 euro ensuite porté 2532 euro sans aucune explication de cette augmentation . mise en place des saisie administratif compte bancaire et employeur , ceci pendant la période CORONA ou les salarié continuant a exercé leur profession malgré les risque de contaminations (nombre de profession ayant excercé leur activité pendant cette période , les autes instance gouvernementale annonçait des prime pour ces salarié) . la somme réellement saisie dépasse l imposition supposée ,j ai informé mon employeur , celui ci m as indiqué que c était a l administration fiscale de faire le nécessaire , (main levé) j ai demandé a l administration fiscal de faire le nécessaire , sans réponse de l administration . autre irrégularité de l administration , il m est attribué périodiquement d autres numéro fiscaux , demande d explication a l administration fiscal. sans réponse . l imposition 2019 revenu 2018 et manifesment abusif , absence de motivation ou d explication chiffré sur cette imposition . quel sont les critères d imposition des revenu 2018 ? pourquoi certains contribuable ont bénéficié de l année de transition et d autre remplissant les condition ont été imposé ? un contribuable peut il avoir plusieurs numéro fiscaux ?